

Commune de GHISONI (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 10 mars 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

- **Monsieur Jean Baptiste PIERI**, époux de Madame Lucie PRUDENTI demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 1 Rue Notre Dame de Lourdes.
Né à ALGER (Algérie) le 2 janvier 1939.

- **Madame Anna Cécile Mimi PIERI**, veuve, non remariée, de Monsieur Roger Dominique MARFISI, demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 1 Rue Notre Dame de Lourdes.
Née à ALGER (ALGERIE) le 22 décembre 1940.

DESIGNATION

Sur la commune de GHISONI (Haute-Corse) MEZZANIA

Trois parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
E	746	MEZZANIA		11	16
E	748	MEZZANIA		19	10
E	750	MEZZANIA		20	88
Contenance totale				51	14

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire